

Préavis municipal no 12/2022

Budget 2023 du Fonds Culturel Riviera

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2023 du Fonds Culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera. Rappelons que le budget et les comptes du Fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^e des communes partenaires.

2. Cadre général

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes, le Fonds Culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003, une fois la convention approuvée par le Conseil d'Etat, préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du FCR sont soumis au contrôle de l'Etat.

Il est géré par un conseil administratif, formé d'un délégué pour chacune des neuf municipalités (à la suite de la fusion des Communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz).

3. Fonctionnement et évolution du Fonds depuis 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de CHF 45.00 à CHF 50.00 par habitant·e.

Durant la première législature de fonctionnement du fonds, soit 2003-2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du Fonds, ainsi que l'Agenda régional et le montant des contributions était fixé à CHF 48.00 par habitant·e.

De 2007 jusqu'à 2017, le montant de la contribution des communes a été maintenu à CHF 48.00 permettant ainsi l'intégration de nouvelles institutions et l'octroi de soutiens ponctuels / aides à la création.

Dès 2018, le Conseil administratif a fixé le montant de la contribution des communes entre CHF 46.50 et CHF 47.00 par habitant·e, souhaitant se recentrer sur le but du Fonds, soit le soutien aux institutions bénéficiaires et aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au Conseil administratif du Fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget global adopté par les Conseils communaux. En décembre 2022, le Conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2023.

Outre l'agenda régional, les institutions bénéficiaires en 2022 sont au nombre de 21, le Fonds ayant intégré l'Association des amis du Festival des artistes de rue de Vevey en cours d'année. La liste de dites institutions est rappelée ci-dessous :

Association Concours Clara Haskil	Fondation des Arts & Spectacles - Le Reflet -
Association du Festival des artistes de rue - Vevey	Théâtre de Vevey
Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux	Fondation Festival du rire de Montreux -
Association Live in Vevey	Montreux Comedy Festival
Association des Musées de la Riviera vaudoise (AMRV)	Montreux Jazz Artists Foundation
Association Nouvel Espace Dancers (NED)	Fondation Montreux Choral Festival
Association Nox Orae	Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental	Fondation de la Saison culturelle de Montreux
Association Semaine internationale de piano	Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
Association du Théâtre de Poche de la Grenette	Fondation Vevey ville d'images - Festival Images
Association Les Trois-Quarts	
Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)	
Association Vevey International Funny Film Festival	

4. Budget 2023

Le budget 2023 a été établi sur une « base 0 » qui correspond aux charges nécessaires, complétées par une provision pour une adaptation aux institutions bénéficiaires et éventuelles intégrations. Compte tenu de l'impact du contexte de crise sur un certain nombre de postes budgétaires des institutions culturelles, le FCR estime important d'être en mesure de soutenir les institutions bénéficiaires et de provisionner un montant pour ce faire. Les principaux postes sont :

- les subventions aux institutions bénéficiaires du FCR, y compris l'Agenda Riviera, dont le montant global s'élève à CHF 3'645'000.00 ;
- une provision pour adaptations aux institutions bénéficiaires et éventuelles intégrations de CHF 100'000.00 ;
- les charges d'administration et de gestion du Fonds (forfait SAI / contrôle des comptes par une fiduciaire agréée) pour un montant total de CHF 35'600.00.

Le budget 2023 est construit sur la base de la population au 31 décembre 2021, sans majoration projetée.

Le montant global des charges s'élève à CHF 3'780'600.00.

S'agissant des recettes, elles correspondent à la contribution des communes de CHF 47.00 par habitant·e, et de la contribution de la Commission intercommunale de la taxe de séjour de CHF 12'000.00 pour l'Agenda régional. Le total des revenus s'élève à CHF 3'827'445.00.

Ainsi, le solde prévisible au 31 décembre 2023 est de CHF 58'845.-00. Il pourra cas échéant permettre au FCR d'octroyer des aides à la création et soutiens ponctuels.

Le budget présenté est conforme au but de la convention du Fonds, visant prioritairement le soutien des institutions bénéficiaires du Fonds.

Les communes sont invitées à soutenir les institutions culturelles locales avec le CHF 1.00 par habitant·e qui résulte de la différence entre le budget 2023 à CHF 47.00 par habitant·e et les CHF 48.00 par habitant·e fixés jusqu'en 2017.

5. Conclusions

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le préavis no 12/2022 sur le budget 2023 du Fonds culturel Riviera,

ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,

d é c i d e

d'adopter le budget 2023 du Fonds Culturel Riviera.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire



A. Rouge B. Demierre

Annexe : Budget 2023 du Fonds culturel Riviera

FONDS CULTUREL RIVIERA

PROJET BUDGET 2023 - BASE 0 - CHF 47.- / HAB.

REVENUS

Contribution des communes Fr. 47.- / habitant·e	Population au 31-12-2021	Montant	
Blonay - Saint-Légier	11'925	560'475.00	
Chardonne	3'078	144'666.00	
Corseaux	2'330	109'510.00	
Corsier	3'390	159'330.00	
Jongny	1'805	84'835.00	
Montreux	26'012	1'222'564.00	
La Tour-de-Peilz	12'222	574'434.00	
Vevey	19'721	926'887.00	
Veytaux	952	44'744.00	
Total contributions des communes	81'435	3'827'445.00	3'827'445.00
Contribution de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour à l'Agenda Riviera			12'000.00
TOTAL REVENUS			3'839'445.00

CHARGES

Subventions aux institutions bénéficiaires du FCR	3'645'000.00
Provision pour adaptation institutions bénéficiaires / éventuelles intégrations	100'000.00
Administration et gestion du FCR - Prestations du SAI (forfait)	35'000.00
Contrôle des comptes (fiduciaire)	600.00
TOTAL CHARGES	3'780'600.00
SOLDE PREVISIBLE AU 31 DECEMBRE 2023	58'845.00